

Rentrée scolaire

2024-2025



$5 + 4 = 9$

HORAIRES DES ECOLES :

HORAIRES ECOLE MATERNELLE					
	<u>LUNDI</u>	<u>MARDI</u>	<u>MERCREDI</u>	<u>JEUDI</u>	<u>VENDREDI</u>
<u>Garderie</u>	7h15 à 8h50	7h15 à 8h50		7h15 à 8h50	7h15 à 8h50
<u>Temps scolaire</u>	9h00 à 12h00	9h00 à 12h00		9h00 à 12h00	9h00 à 12h00
<u>Pause méridienne</u>	12h00 à 13h20	12h00 à 13h20		12h00 à 13h20	12h00 à 13h20
<u>Temps scolaire</u>	13h30 à 16h30	13h30 à 16h30		13h30 à 16h30	13h30 à 16h30
<u>Garderie</u>	16h30 à 18h30	16h30 à 18h30		16h30 à 18h30	16h30 à 18h30

HORAIRES ECOLE ELEMENTAIRE					
	<u>LUNDI</u>	<u>MARDI</u>	<u>MERCREDI</u>	<u>JEUDI</u>	<u>VENDREDI</u>
<u>Garderie</u>	7h15 à 8h50	7h15 à 8h50		7h15 à 8h50	7h15 à 8h50
<u>Temps scolaire</u>	9h00 à 12h15	9h00 à 12h15		9h00 à 12h15	9h00 à 12h15
<u>Pause méridienne</u>	12h15 à 13h35	12h15 à 13h35		12h15 à 13h35	12h15 à 13h35
<u>Temps scolaire</u>	13h45 à 16h30	13h45 à 16h30		13h45 à 16h30	13h45 à 16h30
<u>Garderie</u>	16h30 à 18h30	16h30 à 18h30		16h30 à 18h30	16h30 à 18h30



Toussaint : Du 19/10/24 au 03/11/24 - Reprise le lundi 04/11/24

Noël : Du 21/12/24 au 05/01/25 - Reprise le lundi 06/01/25

Hiver : Du 08/02/25 au 23/02/25 - Reprise le lundi 24/02/25

Printemps : Du 05/04/25 au 21/04/25 - Reprise le mardi 22/04/25

Été : Début des vacances - le 05/07/25



LA GARDERIE (matin & soir)

Les agents du
SIRIS
accueillent vos
enfants de :
7h15 à 8h50
16h30 à 18h30

Des jeux de
société,
d'extérieur,
des activités
manuelles
sont
proposés.

Le coupon réponse
attestant la lecture du
règlement intérieur de la
garderie distribué avec ce
livret est à signer et à nous
retourner **au plus tard le**
13 septembre 2024.
Cette action validera
l'inscription de votre
enfant.

**Tarifcation au
forfait :**
Le matin :
2,30 €
(de 7h15 à 8h50)
L'après-midi :
3,15 €
(de 16h30 à 18h30)

Une pénalité de 10,00 € sera
facturée aux parents qui
récupéreront leurs enfants après
18h30 (pénalité applicable dès le
premier retard).



LA CANTINE SCOLAIRE

La pause déjeuner du lundi, mardi, jeudi et vendredi s'organise en 2 services à Saint-Martin-d'Abbat et en 1 seul à Germigny-des-Prés.

★ Saint-Martin-d'Abbat ★

12h00 à 12h40 : Déjeuner des enfants des classes maternelles

12h45 à 13h30 : Déjeuner des enfants des classes élémentaires

★ Germigny-des-Prés ★

12h15 à 13h00 : Déjeuner des enfants des classes élémentaires de l'école du Grand Clair.

Tarifs

Repas enfant : 4,10 €
Repas P.A.I * : 1,05 €
Repas adulte : 5,40 €

* **Projet d'Accueil
Individualisé**

*Les menus de la cantine
sont consultables sur le
site internet du SIRIS :*

<http://www.sirissmagy.fr>



Le coupon réponse attestant la lecture du règlement intérieur de la cantine distribué avec ce livret est à signer et à nous retourner **au plus tard le 13 septembre 2024.** Cette action validera l'inscription de votre enfant à la cantine.



Le BUS

Circuit du matin					
SAINT-MARTIN-D'ABBAT		GERMIGNY-DES-PRÉS		SAINT-MARTIN-D'ABBAT	
Arrivée	Départ*	Arrivée	Départ*	Arrivée	Départ
	8h45	8h50	8h55	9h00	

Circuit du soir					
GERMIGNY-DES-PRÉS		SAINT-MARTIN-D'ABBAT		GERMIGNY-DES-PRÉS	
Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ
	16h35	16h40	16h45	16h50	

* Les enfants doivent se présenter au bus 5 minutes avant l'horaire de départ, munis de leur carte de transport.

Les enfants doivent se tenir correctement. Un surveillant veillera au bon déroulement du trajet et pourra sanctionner l'enfant si son comportement perturbe l'attention du chauffeur, et en cas d'incorrection vis-à-vis des surveillants ou des autres enfants.

Informations sur la facturation et le règlement des factures

- Une pénalité de 10,00 euros sera appliquée pour non respect des horaires de fermeture de la garderie
- En cas de désaccord sur le montant, merci de contacter le SIRIS afin de vérifier le pointage. Le cas échéant, le SIRIS pourra procéder à une annulation partielle ou totale suivant le cas.
- Pour les personnes non équipées informatiquement ou ne disposant pas de carte bancaire, les règlements peuvent cependant se faire par :
 - ♦ chèques CRCESU (**uniquement pour la garderie**)
 - ♦ chèques bancaires
 - ♦ espèces : Auprès d'un buraliste agréé (liste consultable sur le site : www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite).

ADRESSES UTILES

Ecole du Grand Clair

10 Route de Saint-Benoît-sur-Loire
45110 GERMIGNY-DES-PRÉS

☎ 02 38 58 22 69

Directeur : M. BIET



Ecole de la Charmille

Place de la Mairie
45110 SAINT-MARTIN-D'ABBAT

☎ 02 38 58 21 52

Directrice : Mme DARRAS



SIRIS Saint-Martin-d'Abbat – Germigny-des-Prés

Place de la Mairie
45110 SAINT-MARTIN-D'ABBAT

☎ 02 38 58 33 25

@ siris.saintmartin@orange.fr

Site : <http://www.sirissmagy.fr>

Le SIRIS en bref

Le Syndicat Intercommunal de Regroupement à Intérêt Scolaire permet le regroupement scolaire des communes de Saint-Martin-d'Abbat et de Germigny-des-Prés.

Il emploie **14 agents**

Il est géré par **12 élus** appartenant aux 2 communes (6 titulaires et 6 suppléants)

dont la **présidente**,

Mme Chrystèle MAGNIN

et la **vice-présidente**,

Mme Carine FERREIRA MARTINS

Toute l'équipe du SIRIS vous souhaite une bonne rentrée !

Horaires d'ouverture du bureau :

Lundi 9h00-12h00 / 14h00-17h00

Mardi 8h30-12h00

Jeudi 8h30-12h00 / 14h00-17h30

Vendredi 9h00-12h30

Pour nous joindre :

02.38.58.33.25

siris.saintmartin@orange.fr

Garderie périscolaire

02.38.46.86.45